

Mairie de Courmes  
06620



PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 11 mars 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de Courmes, sur convocation par courrier du 22 janvier 2014, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie, mardi dix décembre deux mil treize à dix sept heures trente, sous la présidence de Madame **Françoise GIOANNI, Maire**.

Présents : Messieurs Dominique **LORENZELLI** 1<sup>er</sup> Adjoint, Philippe **GAMBA** 2<sup>ème</sup> Adjoint, Jean-Pierre **ISNARD**, Richard **THIERY**, Gaston **LIETTA**, Michaël **HUMBERT**, et Mesdames Christiane **LAUGIER** et Barbara **BERTACCHINI-EUZIÈRE**.

Absent excusé :

Absent excusé représenté :

La séance est ouverte à 17 h 30, Madame le Maire procède à l'appel des Conseillers et signale que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Barbara BERTACCHINI-EUZIÈRE.

Madame le Maire propose aux membres présents de signer le procès-verbal de la réunion précédente, en date du 10 décembre 2013, puisqu'aucune observation ne lui est parvenue lors de sa récente transmission.

-----\*\*-----

Budget Général : *Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2013*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 avril 2013 votant le budget primitif de l'exercice 2013 ;

Vu les décisions modificatives à cet exercice en date du : DM n°1 du 05/09/2013, DM n°2 du 10/12/2013.

Madame le Maire expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Dominique LORENZELLI, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, constate l'identité des valeurs entre le Compte de Gestion du receveur et le Compte Administratif du Maire,

Considérant que le Maire a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2013 les finances de la commune ;

Considérant que tous les comptes correspondent exactement à ceux du receveur municipal ;  
Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix,

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2013,  
Approuve le compte administratif de l'exercice 2013, et arrête les résultats comme :

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	218 071.19 €	226 543.35 €	-8 472.16 €	191 973.11 €	183 500.95 €
Section d'investissement	53 185.32 €	72 707.24 €	-19 521.92 €	-38 556.43 €	-58 078.35 €
Budget total	271 256.51 €	299 250.59 €	-27 994.08 €	153 416.68 €	125 422.60 €

Budget Général : Affectation du résultat

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE	L'EXERCICE
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A - Résultat de l'exercice 2013</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-8 472.16 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés 2012</u> Ligne 002 du compte administratif Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	191 973.11 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	183 500.95 €
D - Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -) D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement)	-58 078.35 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	0.00 € 0.00 €
<b>Besoin de Financement F = D+E=</b>	58 078.35 €
<b>Affectation = C</b>	83 500.95 €
<b>1) Affectation en réserve R1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	58 078.35 €
<b>2) H Report en fonctionnement R002</b>	125 422.60 €

Budget Annexe : Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 avril 2013 votant le budget primitif de l'exercice 2013 ;

Vu les décisions modificatives à cet exercice en date du : DM n°1 du 05/09/2013, DM n°2 du 10/12/2013.

Madame le Maire expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Dominique LORENZELLI Adjoint au Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, constate l'identité des valeurs entre le Compte de Gestion du receveur et le Compte Administratif du Maire,

Considérant que le Maire a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2013 les finances de la commune ;

Considérant que tous les comptes correspondent exactement à ceux du receveur municipal ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix,

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2013,

Approuve le compte administratif de l'exercice 2013, et arrête les résultats comme :

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Section d'exploitation	24 534.88 €	34 840.55 €	-10 305.67 €	26 974.26 €	16 668.59 €
Section d'investissement	36 544.55 €	40 045.75 €	-3 501.20 €	63 146.87 €	59 645.67 €
Budget total	61 079.43 €	74 886.30 €	-13 806.87 €	90 121.13 €	76 314.26 €

#### Budget Annexe : Affectation du résultat

AFFECTATION DU RESULTAT DE DE L'EXERCICE FONCTIONNEMENT	
<u>Résultat de fonctionnement</u>	
<u>A - Résultat de l'exercice 2013</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-10 305.67 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés 2012</u> Ligne 002 du compte administratif Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+26 974.26 €
<u>C Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	16 668.59 €
D - Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -) D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement)	+59 645.67 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	0.00 € 0.00 €
<b>Besoin de Financement F = D+E=</b>	0.00
<u>Affectation = C</u>	0.00
<b>3) Affectation en réserve R1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>4) H Report en fonctionnement R002</b>	16 668.59 €

#### Location de l'espace PMR

Madame le maire rappelle au conseil municipal que les travaux de l'espace PMR sont terminés. Elle expose à l'assemblée municipale que les aubergistes lui ont demandé la location de cet espace qui jouxte l'auberge communale, qui elle, ne possède pas de WC handicapé.

Madame le maire demande l'avis de l'assemblée et après en avoir débattu,  
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix,

De louer cet espace PMR à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 à Monsieur et Madame AURAY locataire gérant de l'auberge communale pour la somme mensuelle de 100.00 € hors taxes, en supplément de ce loyer viendront s'ajouter les charges d'eau.

Autorise Madame le Maire à établir le bail et à signer toutes les pièces nécessaires à ce projet.

Affaires diverses :

Organisation des élections municipales du 23 mars 2014 – tenu du bureau de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10